La préfète du 37 limogée après son véto à la construction d'une start-up dans le parc d'un château classé (màj : Darmanin dénonce des "mensonges" et se justifie : "Un représentant de la République doit être inattaquable et respectable")

02/01/2023 à 10h56



01/01/2023

> *Limogeage de la préfère d'Indre-et-Loire: Gérald Darmanin dénonce "les mensonges" qui sont dits autour du départ de Marie Lajus pic.twitter.com/SoGAKNBXPU*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) January 1, 2023*

Bien qu'il n'est pas exceptionnel que des préfets soient soudainement remerciés par l'exécutif, un article diffusé dans Le Canard enchaîné du 14 décembre est venu jeter le doute autour des conditions de ce limogeage.

Marie Lajus aurait, selon Le Canard Enchaîne, été remerciée à cause de son opposition à un projet immobilier, visant à construire un incubateur à start-ups dans le parc du château Louise de La Vallière, situé à Reugny (Inde-et-Loire).

“Ça n’a effectivement rien à voir, et je crois qu’il y a beaucoup de mensonges qui sont dits, et ce n’est pas digne de la part de ceux qui servent l’État”, a fustigé le ministre. (…)

Puis de continuer: “Un représentant de la République doit être inattaquable et respectable. Et quand ce n’est pas le cas, je prends mes responsabilités en tant que chef de l’administration”.

BFM TV

27/12/2022

> *Pourquoi la préfète Marie #Lajus a été virée par Macron et Darmanin : l’article du Canard enchaîné. pic.twitter.com/WtNWFV7rcw*
>
> *— Christian Delporte (@chdelporte) December 27, 2022*

Dominant le bourg de Reugny, le domaine de La Vallière (Valleria dans une charte de 1236) est un fief relevant de la châtellenie de Rochecorbon. Le plus ancien seigneur connu est Jacques de La Vallière (1451). En 1542, suite à une saisie, La Vallière est adjugée à Laurent Le Blanc, éphémère maire de Tours (1558-1559).

Construit à l’emplacement de cette forteresse aux 16e et 17e siècles, le château fut érigé en duché en 1667, en faveur de Louise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière et maîtresse du roi Louis XIV.

Le domaine fut réuni à ceux de Vaujours, de Châteaux et de

Saint-Christophe. À la mort de la favorite, en 1710, le château revint à sa fille Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti, fille naturelle et légitimée de Louis XIV. Ses héritiers possédèrent le château jusqu'à la Révolution.

D'une surface de 914 m2, le château se compose de quarante pièces. Le domaine de 19 ha comprend de nombreux arbres remarquables et des jardins à la française.

La Nouvelle République